

MAIRIE  
DE  
SAINT JEAN DU DOIGT  
29630

Tél : 02.98.67.34.07  
Télécopie : 02.98.67.84.64

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
2016D37**

Nombre de  
membres en  
exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mille seize, le 17 juin à 20h30 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Maryse TOCQUER

Date de convocation : 09.06.2016

Présents : LE TALLEC R – THOMAS L – DAYOT YM – GUILLOU JC – QUEMENER H – LEON – LE NOAN C – DEBERGUE S – PITON M – BIDEAU I

absents : ISNARD J – BIHAN N

procurations : D SEITE à YM DAYOT et A CORIOU à M PITON

Secrétaire : DEBERGUE S

**Objet : Tarifs de location des tables et chaises**

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants lors de prêt de matériels aux particuliers ainsi qu'aux associations extérieures à la commune :

- Tarif de 10€ quel que soit la quantité de tables ou chaises empruntées
- Caution de prêt : 100€

Il est aussi décidé d'appliquer un tarif pour le matériel restitué cassé :

- Table cassée : 35€
- Chaise cassée : 30€
- Tréteau cassé : 10€

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Maryse TOCQUER

